

publique du Dahomey
RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
BLIQUE

MINISTERE
DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 256 /PR/MFPTT/DP-2

/ E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

SOMMAIRE:

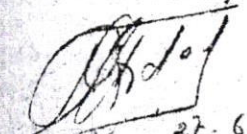
Décret rapporté

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

AMPLIATIONS

Original.....I DGAJL 2
J.O.R.D.....I CS 6 -
M.F.P.T.T.....I IAA 2
D.F.P.....I Gde.Ch.1
M.E.N.....7
D.P.....3
D.B.....I
D.C.....I
Solde.....I
Trésor.....I
D.G.E.....IO
L.T.C.....I
Intéressée...I
DGE/2,3 & 4..3
D.P.D.....I
F.A.E.P....4
ensions.....I
Impôts.....I

WISE:
Le Contrôleur
Financier,


27. 6
C. MIDAHUEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le décret n° I47/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
VU le décret n° 63-32/PR/MEFP du 2 Février 1963, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Enseignement du Premier Degré;
VU le décret n° 181/PC/MFPTAS du 17 Septembre 1964, modifiant le décret n° 63-32/PR/MEFP du 2.2.63;
VU l'arrêté n° III4/MEN-P du 16 Décembre 1960 portant nomination de Madame MENSAH née OLOGOUDOU Eliane dans le corps des Instituteurs Adjoints Stagiaires
VU l'arrêté n° 416/MENC-P du 21 Novembre 1962 portant titularisation de l'intéressée dans le cadre supérieur de l'ex-A.O.F.
VU le Décret n° 33/PC/MFPTAS/MENC-P du 31 Mars 1964, portant reclassement des Instituteurs Adjoints dans le cadre des Personnels de l'Enseignement du Premier degré;
SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale.

D E C R E T E

ARTICLE 1er: Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret n° 33/PC/MFPTAS/MENC-P du 31 Mars 1964, en ce qui concerne Madame MENSAH (née OLOGOUDOU Eliane), Institutrice Adjointe de 2ème classe 3ème échelon.

...../.....

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 26 juillet 1967

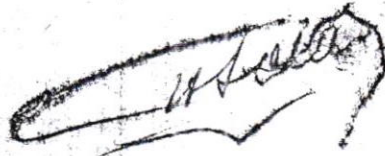
VU:

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques
et du Plan,



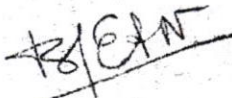
B. BORNA



Général Christophe SOGLO

VU:

Le Ministre de l'Education
Nationale,



E. BOCCO

VU:

Le Ministre de la Fonction
Publique du Travail et du
Tourisme,



P. CHABI KAO